

VILLE DE DUDELANGE

**Ecole régionale
de musique**



Enseignement musical

DUDELANGE, BETTEMBOURG, ROESER,
WEILER-LA-TOUR



Centre Culturel Régional opderschmelz - 1a, rue du Centenaire - Dudelange



VILLE DE DUDELANGE

Ecole régionale de musique

« De la musique
avant toute chose »

Paul Verlaine

Administration

L'administration de l'école de musique est ouverte en période scolaire du lundi au vendredi de 9.00 à 11.30 et de 14.00 à 16.00 ainsi que les samedis de 9.00 à 11.00.

A votre écoute

Adrien Théato, chargé de la direction
Thessy Erpelding, secrétaire administrative
Doris Muller, secrétaire administrative

Vous pouvez nous joindre

Téléphone : 51 61 21 851
Fax : 51 61 21 850
Courriel : ecoledemusique@dudelage.lu
Courrier : B.P. 73 / L-3401 Dudelage
Bureaux : Secrétariat : 1.01
Direction : 1.02

Jouer de la musique est reconnu avoir une influence bénéfique sur le développement de la personnalité, surtout pendant l'enfance et l'adolescence. Par le biais de cette brochure, nous désirons vous faire découvrir notre école et l'organisation des cours, tout en sachant que la brochure ne peut pas répondre à toutes vos questions. Sachez également que la brochure n'est pas à même de vous convaincre du fait que nous mettons tout en œuvre pour transmettre à nos élèves notre passion de la musique.

Mais venez faire votre propre expérience. A vous de jouer ...

Quand débiter?



Bienvenue à l'école de musique	3
Quand débiter ?	5
Eveil musical – Formation musicale / solfège – Ecritures	6
Formation instrumentale et vocale	8
Cursus officiel	10
Branches offertes et Personnel	11
Nouvelles inscriptions, tarifs	14
Enseignement pour adultes	15
Location d'instruments	16
Historique	17

Age	Cours collectif	Cours individuels (cours collectif obligatoire)
5 ans	Eveil musical 1	Violon ¹ , violon alto ¹ , violoncelle ¹
6 ans	Eveil musical 2	Violon ¹ , violon alto ¹ , violoncelle ¹ , flûte à bec ¹
7 ans ou plus	Formation musicale / solfège (FM / S), préparatoire ³ , 1 ^{ère} , 2 ^e et 3 ^e année (obligatoires)	J'ai suivi le cours d'éveil 2 ^e année : je peux m'inscrire dans toutes les branches instrumentales ^{1,2} Je n'ai pas suivi les cours d'éveil 2 ^e année : je peux m'inscrire en violon ¹ , violon alto ¹ , violoncelle ¹ , flûte à bec ¹ et au cours Ikarus (p.8). Après le cours FM / S préparatoire, je peux m'inscrire dans toutes les branches instrumentales ^{1,2} .
Adulte	Veuillez vous référer au chapitre « Enseignement pour adultes » à la page 15.	

Après la réussite de la 3^e année de FM / S (division inférieure, diplôme de la 1^{ère} mention), j'ai le choix :

D'une part, j'ai une bonne base et je ne continue pas les cours de FM / S. Dans ce cas, je peux suivre ma formation instrumentale ou vocale jusqu'à la 1^{ère} mention (fin de la division inférieure)⁴. Je dois cependant savoir que je dois de nouveau m'inscrire en FM/S pour pouvoir poursuivre les cours instrumentaux ou vocaux au-delà de la 1^{ère} mention.

D'autre part, je veux perfectionner la bonne base acquise. Je peux tout de suite enchaîner les cours de FM / S 4^e et 5^e année, soit en division moyenne, soit, selon certains critères, en division moyenne spécialisée. Cela me permettra de poursuivre ma formation instrumentale ou vocale bien au-delà de la 1^{ère} mention instrumentale ou vocale⁴.

¹ selon le nombre de places disponibles, en cas de surpeuplement d'une classe : liste d'attente

² guitare électrique et guitare basse : âge minimum : 10 ans – batterie, piano jazz, saxophone moderne : préformation requise – chant : voir p.9

³ afin de pouvoir suivre le cours FM / S préparatoire, il faut au moins être inscrit en 2^e année du 2^e cycle de l'école fondamentale, les adultes commencent au cours de 1^{ère} année

⁴ voir tableau de l'Harmonisation de la formation instrumentale p.10



Eveil musical

Les cours d'éveil musical sont des cours de groupe. Avec un maximum d'une douzaine d'élèves groupés par tranche d'âge, les élèves sont mis en relation avec le monde musical par des jeux mélodiques, des jeux rythmiques, des danses, ..., ceci de façon tout à fait ludique.

Eveil musical 1^{ère} année (dès 5 ans au 31.08) et 2^e année (dès 6 ans au 31.08) :
50' / semaine – Certificat de participation à la fin de l'année.

Les cours d'éveil musical sont en luxembourgeois et sont offerts sur les sites de Dudelange, de Bettembourg, de Roeser et de Weiler-la-Tour.

Formation musicale / solfège (FM / S)

La formation musicale / solfège (FM / S) est un cours obligatoire jusqu'à l'obtention du diplôme de la 1^{ère} mention.

Le cours a pour but général :

- de développer le goût, le plaisir et l'intérêt à la musique
- d'acquérir une formation musicale et un solfège de base
- de préparer et d'accompagner les études instrumentales

Les cours du cycle inférieur pour enfants sont en luxembourgeois et sont offerts sur les sites de Dudelange, de Bettembourg, de Roeser et de Weiler-la-Tour.

Les cours des cycles moyens et moyens spécialisés n'ont lieu que sur le site de Dudelange. Les cours pour adultes sont bilingues (lux / fr) et n'ont lieu que sur le site de Dudelange.

Cycle inférieur (obligatoire)

Formation musicale / solfège préparatoire (dès 7 ans au 31.08) :

1h30' / semaine – Bulletin et réussite sur base des épreuves de fin d'année.

Formation musicale / solfège 1^{ère}, 2^e, 3^e année et 1^{ère}, 2^e, 3^e année adultes (adultes dès 15 ans au 31.08) :

2h / semaine (3h en 3^e année) – Bulletin et réussite sur base des épreuves de fin d'année.

Le cycle inférieur se clôture par le diplôme de la 1^{ère} mention.

Cycle moyen

Formation musicale / solfège 4^e et 5^e année moyen :

2h / semaine – Bulletin et réussite sur base des épreuves de fin d'année.

Le cycle moyen se clôture par le diplôme de la division moyenne.

Cycle moyen spécialisé

Formation musicale / solfège 4^e et 5^e année moyen spécialisé :

4h / semaine – Bulletin et réussite sur base des épreuves de fin d'année.

Le cycle moyen spécialisé se clôture par le diplôme du 1^{er} Prix.

Ecritures

Les cours d'écriture mènent au-delà de la formation musicale / solfège à une initiation en composition.

Harmonie écrite (condition d'admission : cycle FM / S moyen réussi) :

- Relations et structures entre les accords, importance des lignes mélodiques, ...
- Durée : cours individuel hebdomadaire (voir sous formation instrumentale et vocale p.8)

Informatique musicale (condition d'admission : cycle FM / S moyen réussi) :

- Mise en pratique des techniques d'écriture avec ordinateur
- Durée : cours hebdomadaire en petit groupe (1h30')



Eveil instrumental

Les élèves qui n'ont pas encore 9 ans (au 31.08) peuvent s'inscrire aux cours d'éveil instrumental selon l'organisation des cours (voir p.5), à raison d'un cours hebdomadaire (individuel ou en petit groupe) de 30' / semaine. Les cours d'éveil instrumental ne peuvent pas dépasser 2 années scolaires. Les élèves peuvent également s'inscrire au cours Ikarus (voir ci-après), un cours de découverte d'instruments.

Ikarus

Pendant une année scolaire les élèves, en petits groupes, peuvent faire connaissance de différents instruments et apprendre à les jouer. Chaque fois après six semaines (vacances scolaires) les élèves changent au prochain instrument. Ce modèle est déjà offert très fréquemment et avec grand succès auprès de différentes écoles en Allemagne. Avec l'encadrement compétent des enseignants spécialisés il offre la possibilité de mieux reconnaître et soutenir les préférences et les capacités de l'élève.

Formation instrumentale

A partir de 9 ans au plus tard, les élèves suivent le cursus officiel (voir tableau p.10) en cours individuels hebdomadaires. Les niveaux offerts à l'école de musique sont la division inférieure (1^{er} & 2^e cycle), la division moyenne (3^e cycle) et, selon certains critères, la division moyenne spécialisée (3^e cycle spécialisé). La durée de chaque cycle est de 4 ans, avec des épreuves intermédiaires tous les 2 ans. La durée hebdomadaire varie selon les progrès de l'élève entre 30' et 90'. Au-delà du 3^e cycle spécialisé existe un 4^e cycle, la division supérieure. Ce cycle est réservé aux 3 Conservatoires de Musique (Luxembourg, Esch, Nord).

La FM / S est un cours obligatoire pour chaque cycle de formation instrumentale.

A partir d'une certaine maturité, les élèves peuvent s'inscrire dans des cours parallèles de musique de chambre, de déchiffrement et dans les différents ensembles de l'école de musique, les combos ...

Formation vocale

La formation vocale proprement dite ne commence qu'avec la mise en place de la voix « adulte » vers l'âge de 15 ans. Le cursus à suivre est le même que celui de la formation instrumentale.

Pour les élèves plus jeunes, différentes chorales, adaptées à l'âge des enfants, existent à l'école de musique.

Accès à la formation instrumentale et vocale

Les cordes grattées (violon, violon alto, violoncelle) sont accessibles dès 5 ans, la majorité des autres cours, pour des raisons de maturité et d'exigences au plus tôt après la 2^e année d'éveil musical, voire de la FM / S préparatoire. Quelques cours ne sont accessibles qu'à partir d'un certain âge ou d'une formation préliminaire. Veuillez consulter à cet effet le tableau p.5.

L'école ne peut cependant pas garantir l'accès à un cours. En effet, en cas de surpeuplement d'une classe, les élèves sont placés sur une liste d'attente.

Cours parallèles et ensembles

L'école de musique offre un certain nombre de cours parallèles à la formation instrumentale ou vocale proprement dite. Ces cours sont accessibles aux élèves réguliers des cours instrumentaux ou vocaux (pas en formation adulte) à partir d'un certain niveau et deviennent partiellement obligatoires pour l'obtention du diplôme instrumental de la division moyenne, voire du diplôme du 1^{er} Prix.

Les ensembles de l'école de musique sont ouverts à toutes personnes (élèves, adultes et externes) qui désirent se rencontrer régulièrement pour aborder des projets musicaux intéressants.

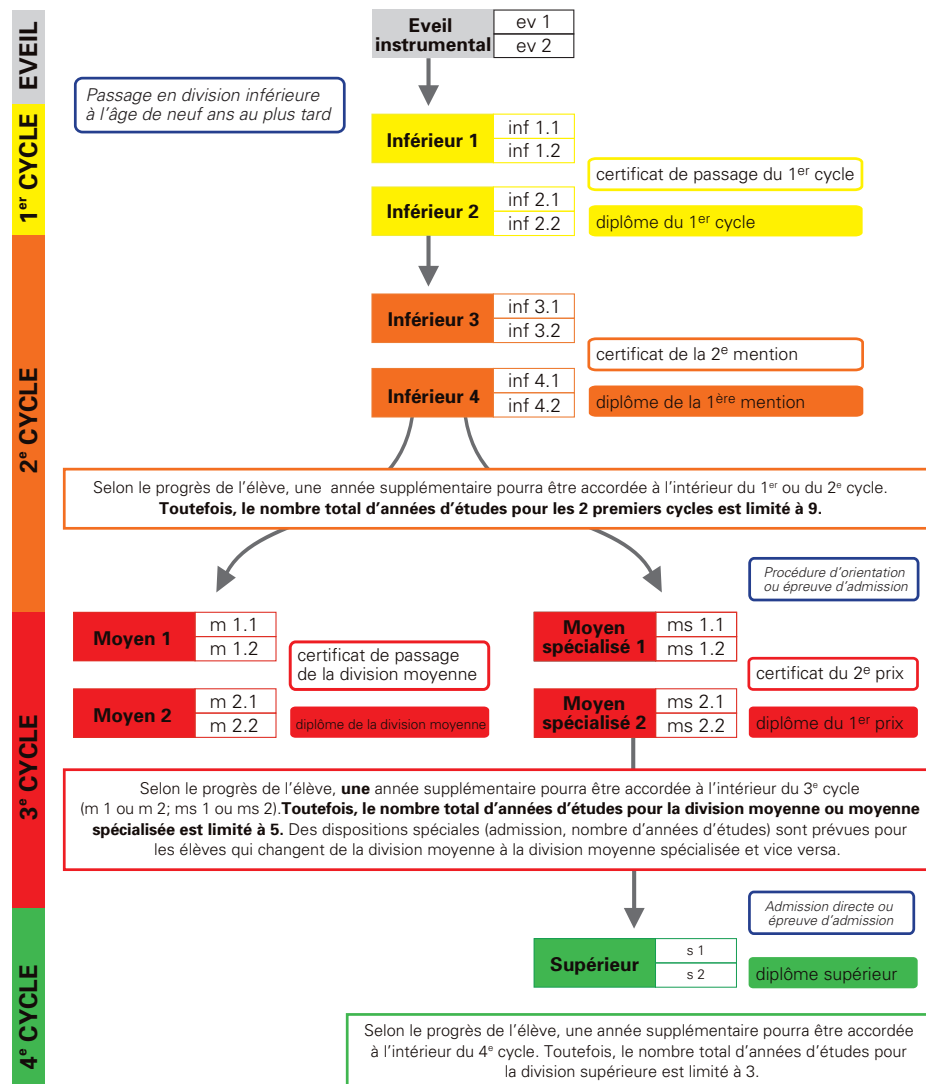
Cursus officiel

Commission Nationale des Programmes
Harmonisation de la formation instrumentale



Branches offertes et Personnel

(avril 2013)



A l'intérieur d'un cycle, l'élève peut passer d'un niveau à un autre selon ses capacités, sans devoir passer une à une toutes les années prévues. Selon le cas, un élève peut donc passer l'examen du 1^{er} cycle ou obtenir la 1^{ère} mention après un nombre d'années inférieures à 4 ou 8 respectivement.

Département Formation Musicale : Délégué Gilles Leyers

Eveil musical	Christiane Giovannoni, Irene Lorenzi Kerstin Nass, Daliah Scholl
Harmonie écrite	Laurent Felten, Andy Houscheid
Formation musicale / solfège	Annalena Castagna, Josiane Fanck-Stephany, Laurent Felten, Andy Houscheid, Gilles Leyers, Carole Mallinger-Leyers, Noah Mayer, Muriel Papeux, Sheila Pigeon, Jeff Schmidt
Informatique musicale	André Dziezuk

Département Bois : Déléguée Daliah Scholl

Clarinette	Steve Humbert, Robert Muller, Muriel Papeux
Flûte à bec	Anne Clement, André Dziezuk
Flûte traversière	Daliah Scholl, Marleen Van Marcke-Coppens
Hautbois	André Dziezuk
Saxophone	Robi Arend, Frédéric Hormain, Sheila Pigeon
Improvisation bois	Robi Arend, Frédéric Hormain

Département Claviers : Délégué Laurent Felten

Accordéon	Sheila Pigeon
Clavecin	Laurent Felten
Orgue	Laurent Felten
Piano	Pierre Christen, Jerry Dahm, Paulina Kostrzewa, Cathy Krier, Kerstin Nass, Romain Nosbaum, Sarah Pirrotte, Kevin Tamanini
Harmonisation et Improvisation orgue	Laurent Felten
Lecture et Déchiffrage claviers	Gilles Leyers

Département Cordes : Délégué Yves Di Prospero

Guitare classique	Yves Di Prospero, Renaud Lécuyer, Jean-Yves Lorenzi
Violon	Corinne Diaz-Gerend, Maggy Dumont, Irene Lorenzi, Carole Mallinger-Leyers, Noah Mayer, Laura Meier, Andreas Stypulkowski
Violon Alto	Maggy Dumont, Irene Lorenzi, Noah Mayer
Violoncelle	Angèle Azzolin

Département Cuivres et Chant : Délégué Patrick Haas

Baryton / Euphonium	Malou Barthel-Orazi
Basse	Patrick Haas
Bugle	Patrick Haas
Cor d'harmonie	Steve Boehm
Trombone	Malou Barthel-Orazi
Trompette	Patrick Haas
Chant	Jean Bermes, Isabelle Heischbourg

Département Percussion et Musique improvisée : Délégué Bob Morhard

Batterie	Joël Heyard
Percussion	Luc Hemmer, Joël Heyard, Freddy Michéa, Bob Morhard
Lecture et Déchiffrage percussion	Freddy Michéa
Guitare basse	Thibault Hanon
Guitare électrique	Thibault Hanon, Erik Teuwens
Piano Jazz	Andy Houscheid
Saxophone moderne	Robi Arend, Frédéric Hormain

Ensembles instrumentaux et vocaux

Combos	Joël Heyard, Andy Houscheid, Erik Teuwens
Cordes	Maggy Dumont, Irene Lorenzi
Cuivres	Patrick Haas
Guitares	Jean-Yves Lorenzi
Orchestre d'harmonie	Patrick Haas
Ensemble vocal	Isabelle Heischbourg
Chorale pour enfants	Jean Bermes, Josiane Fanck-Stephany
Trombones	Malou Barthel-Orazi



Nouvelles inscriptions, tarifs

Nouvelles inscriptions

Les inscriptions pour les nouveaux élèves ont lieu lors des Portes Ouvertes (mi-juin) pour l'année scolaire qui débute vers le 15 septembre. Les horaires détaillés sont publiés en temps utile sur notre site internet : www.emdudelage.lu

Tarifs

L'enseignement musical est hautement financé par les communes de Dudelange, de Bettembourg, de Roeser et de Weiler-la-Tour ainsi que par l'Etat. Les droits d'inscriptions des élèves ne reflètent en aucun cas les coûts réels. Ne sont admis aux cours que les élèves ayant payé les droits d'inscription.

Les droits d'inscription ci-dessous sont valables pour l'année scolaire 2013-2014. Pour les années scolaires suivantes, veuillez consulter notre site internet.

Tarifs pour l'année scolaire 2013-2014

	Elèves		Adultes (à partir de 18 ans, sauf étudiants jusqu'à 25 ans)	
	Résidents et conventionnés*	Non résidents*	Résidents et conventionnés*	Non résidents*
Cours collectifs	20 EUR	75 EUR	75 EUR	150 EUR
Cours individuels	25 EUR	125 EUR	100 EUR	300 EUR
Location instrument	100 EUR	100 EUR	-	-

* Sont considérés comme élèves résidents et conventionnés les élèves habitant dans les communes de Dudelange, Bettembourg, Roeser et Weiler-la-Tour (avril 2013). Tous les autres élèves sont considérés comme élèves non résidents.

Enseignement pour adultes

Répondant aux besoins spécifiques des adultes, nous offrons 2 sections. Une première section dans laquelle l'adulte est considéré comme un élève régulier, avec les mêmes contraintes et avantages qu'offre le cursus officiel (concours à des échéances fixes et selon les exigences des programmes nationaux, études possibles jusqu'à haut niveau) et une

deuxième section, dans laquelle l'adulte évolue selon son propre rythme, strictement limitée en années et sans la possibilité de passer des concours.

Les dispositions de l'école de musique peuvent à tout moment être remplacées par des textes officiels du ministère.

Section élève régulier

Dans les 2 sections, l'adulte doit être conforme avec les dispositions du règlement de l'école de musique, ceci surtout en ce qui concerne le taux de participation aux cours. Les droits d'inscriptions sont ceux des adultes.

L'adulte peut, selon le nombre de places disponibles après la clôture des inscriptions, suivre un cours instrumental ou vocal de son choix, en parallèle et dès la 1^{ère} année de FM / S.

Au plus tard après la 1^{ère} année de cours instrumental ou vocal, l'adulte choisit la section dans laquelle il désire évoluer.

L'adulte suit la même marche d'études que les enfants

FM / S : Diplôme de la 1^{ère} mention (minimum)

Formation instrumentale / vocale en appliquant les durées d'études et les épreuves selon le programme d'études des enfants

Un changement de section vers la section « adulte » est possible.

Le nombre d'années en section « adulte » est limité à 5 ans après le dernier concours réussi avec succès.

L'horaire hebdomadaire des cours de formation instrumentale et vocale varie selon les définitions nationales

Section adulte

L'adulte suit une marche d'études allégée, mais limitée en nombre d'années

FM / S 2^e année (minimum)

Formation instrumentale / vocale pendant 5 ans (maximum) sans pouvoir passer des épreuves. Pas de nécessité de participer à des auditions publiques. Pas de cours parallèles.

Un changement de section vers la section « élève régulier » n'est pas possible

L'horaire hebdomadaire est fixé à 30' / semaine

Location d'instruments

Nous vous informons qu'il est indispensable que l'élève dispose d'un instrument de répétition de qualité à domicile. Dans ce contexte, nous vous prions de vous adresser à l'enseignant avant de vous procurer un instrument. Par ailleurs, un certain nombre d'instruments peut être loué.

- L'école de musique loue des violons, des violons alto et des violoncelles pour les enfants débutants ainsi que les instruments pour le cours Ikarus (voir p.8).
- Les harmonies et fanfares louent tous les instruments à vent (clarinette, flûte traversière, hautbois, saxophone, baryton, basse, bugle, cor d'harmonie, trombone et trompette).

Harmonie Municipale Dudelange

Romain Haas : 691 457 743

Harmonie Forge du Sud Dudelange

Carlo Kaulmann : 621 162 295
ckaulman@pt.lu

Harmonie Municipale Bettembourg

Dirk Schneider : 52 32 41 / 621 167 563
Pol Klein : 36 99 35 / 691 805 597

Fanfare Ste Cécile Huncherange, Noertzange, Fennange

Carine Uhres : 26 51 08 55

Harmonie Municipale Réiserbann

Georges Gieres : 36 00 50
hmr@hmr.lu

- Les pianos peuvent être loués auprès des magasins spécialisés. Notez que les instruments du genre keyboard ou tout piano électrique ou digital ne sont pas suffisants pour le bon apprentissage du piano. Veuillez consulter les pages jaunes sous : Musique – Grossistes et détaillants d'instruments de / Musikinstrumente – Grosshändler und Einzelhändler

Historique

C'est dans l'euphorie de reconstruction des années d'après-guerre qu'a été fondée le 7 décembre 1946 l'école de musique municipale de Dudelange. Les débuts en étaient relativement modestes. Au fil des années cependant, l'école a pris un véritable caractère régional. Beaucoup d'élèves viennent non seulement de Dudelange, mais également des communes voisines, voire de l'étranger.

La palette des cours dispensés s'est considérablement étendue au cours des dernières années, parallèlement à l'augmentation du nombre des élèves et des enseignants. Le haut niveau de l'école de musique se révèle dans le succès de ses anciens élèves. En effet, une dizaine des enseignants actuels de l'école et beaucoup de musiciens brillants ont fondé leur carrière sur les décisives premières années d'étude à l'école de Dudelange.

Pour l'année scolaire 2012/2013, 992 élèves se sont inscrits dans les cours individuels et les cours collectifs, arrivant à un nombre total de 1.720 inscriptions.

Les élèves de Dudelange en fournissent le pourcentage le plus élevé (38 %), suivi par les élèves de Bettembourg (22 %), de Roeser (9 %) et de Weiler-la-Tour (7 %), les autres élèves provenant d'autres communes. Ces chiffres confirment que le développement de l'école est resté remarquablement constant à très haut niveau au cours des dernières années. Après avoir connu un essor très spectaculaire entre 1998 et 2003, et après l'ouverture du Centre Culturel Régional « opderschmelz », l'école de musique de Dudelange est devenue la plus grande école de musique du Luxembourg.

Après plus de 60 ans d'existence, l'évolution de l'école de musique locale se poursuit sous l'impulsion et le dynamisme de ses enseignants et de ses élèves. L'école a de grandes ambitions dont la principale consiste tout simplement à communiquer à ses élèves l'amour de la musique et de partager avec eux le plaisir de la pratiquer avec passion. C'est de cette façon qu'elle continuera de fonctionner, conformément à l'esprit de ses fondateurs.

Quelques étapes importantes

- 1946** Ouverture officielle de l'école le 7 décembre. 126 élèves, 4 enseignants
- 1970/71** Nouveau règlement de l'école. ± 150 élèves, 9 enseignants
- 1976** Démolition du bâtiment de l'école de musique au Strutzbierg et déménagement dans le Bâtiment Centre B en cohabitation avec l'enseignement préscolaire et primaire.
- 1978/79** Les élèves externes sont admis à l'école de musique.
- 1986** Le statut de l'école est modifié par le conseil communal du 9 septembre. L'école s'appelle depuis lors Ecole Régionale de Musique de la Ville de Dudelange.
- 1987/88** Le nombre d'élèves dépasse pour la première fois le cap des 200.
- 1990/91** L'école atteint les 300 élèves, pour aboutir en ...
- 1997/98** à 450 élèves, qui s'inscrivent à 582 cours hebdomadaires, dispensés par 26 enseignants.
- 1998/99** Une convention est signée entre Bettembourg et Dudelange pour organiser l'enseignement musical à Bettembourg.
- 2001/02** Une seconde convention est signée avec les responsables de la commune de Roeser pour organiser l'enseignement musical à Roeser.
- A partir de **2003/04**, le nombre d'élèves se stabilise au-dessus des 800 élèves, tandis que le nombre des cours hebdomadaires continue à évoluer positivement pour atteindre 1400 cours en **2007/08**.
- 2007** Ouverture officielle du Centre Culturel « opderschmelz » le 7 décembre, exactement 61 ans après la fondation de l'école.
- 2008** Reprise des cours à partir du 7 janvier dans les nouveaux locaux de l'école de musique au Centre Culturel Régional « opderschmelz ».
- 2009** Avec plus de 900 élèves, l'école de musique de Dudelange est la plus importante au Luxembourg.
- 2012/13** Une troisième convention est signée avec les responsables de la commune de Weiler-la-Tour pour organiser l'enseignement musical à Weiler-la-Tour.

Les directeurs de l'école

- | | |
|--------------------|--------------------|
| 1946-1950 | Lucien Lambotte |
| 1951-1960 | Norbert Hoffmann |
| 1960 (intérimaire) | Norbert Thill |
| 1960-1967 | Pierre Cao |
| 1967-1979 | Guillaume Schoen |
| 1979-1997 | François Tommasini |
| depuis 1997 | Adrien Théato |

L'école de musique au Centre Culturel Régional « opderschmelz »

L'ancien bâtiment de l'école de musique au Strutzbierg étant devenu inutilisable, il a été démoli en 1976. Depuis lors, les cours ont eu lieu provisoirement aux écoles primaires « Centre », et en vue d'une nouvelle construction pour l'école de musique. Suite aux graves problèmes structurels qu'a connu le pays dans les années 70, le projet élaboré à l'époque n'a pas abouti. Ce n'est que dans les années 90 que la question est redevenue actuelle, cette fois avec un nouveau concept : l'intégration de l'école de musique dans le nouveau bâtiment du Centre Culturel, en cohabitation avec les services du Centre National de l'Audiovisuel.

Grâce à cette évolution, de toutes nouvelles perspectives se sont ouvertes pour l'enseignement musical à Dudelange. En effet, l'école occupe un espace adapté aux exigences actuelles d'un enseignement musical de haut niveau, à savoir :

- 6 grandes salles pour la formation musicale, l'éveil musical et les ensembles
- 19 salles pour les cours individuels et les groupes de musique de chambre

Toutes les salles profitent de mesures acoustiques très poussées, afin de permettre aux utilisateurs de travailler en conditions optimales.

La majorité des salles est équipée d'un piano droit, voire d'un piano à queue, une salle abrite un clavecin, une autre un orgue d'étude de 3 claviers. De même, les classes de percussion et d'éveil musical bénéficient d'un équipement adapté à leurs besoins.

En plus des salles de cours, l'école de musique dispose de :

- 1 auditorio d'une capacité de 90 personnes pour les concours, auditions et concerts
- 1 espace récréation pour les élèves et les parents d'élèves
- 1 salle pour les enseignants
- 2 bureaux pour l'administration

Grâce à la collaboration avec le Centre National de l'Audiovisuel, la bibliothèque / médiathèque de l'école de musique est gérée par le CNA.



Ville de Dudelange
Ecole Régionale
de Musique



DIDDELENG
VILLE DE DUDELANGE

Ecole régionale de musique

1a, rue du Centenaire
B.P. 73, L-3401 Dudelange
Tél. : 51 61 21 851 Fax : 51 61 21 850
ecoledemusique@dudelange.lu

Edition avril 2013

